OJET DE LO

adopté

SÉNAT

le 9 juin 1964.

2 SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

PROJET DE LOI

ratifiant le décret n° 64-294 du 4 avril 1964, qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation applicable à divers produits relevant du Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit:

Article unique.

Est ratifié le décret n° 64-294, du 4 avril 1964, qui a modifié le tarif des droits de douane d'im-

Sánat : 190 et 195 (1963-1964).

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2º légial.): 818, 860 et in-8° 187.

portation applicable à divers produits relevant du Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 9 juin 1964.

Le Président, Signé : JOZEAU-MARIGNÉ.

Nota. --- Voir le document annexé au n° 818 (Assemblée Nationale, 2° législature).